

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELO 2009

DEPOT : vendredi 9 octobre 2009 de 14 H 00 A 19 H 00
 Samedi 10 octobre 2009 de 9 H 00 A 12 H 00
 Et de 14 H 00 A 19H 00

VENTE : Samedi 10 octobre 2009 de 9 H 00 A 12 H 00
 Et de 14 H 00 A 19H 00
 Dimanche 11 octobre 2009 de 8 H 00 A 12 H 00

RETRAIT : Dimanche 11 octobre 2009 de 8 H 00 A 12 H 00

ARTICLE 1 :

La bourse est une vente de matériel entre particuliers sous le contrôle du club

ARTICLE 2 :

L'enregistrement du dépôt de matériel est fixé à 3 EUROS

Pour tout dépôt, il sera exigé une pièce d'identité pour l'inscription sur un registre prévu à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le club prélèvera 10% sur les ventes pour les frais administratifs et de fonctionnement.
Les chèques sont à libeller à l'ordre du club ECSEL

ARTICLE 4 :

Le club se réserve le droit de refuser tout matériel qui ne serait pas conforme à un état de fonctionnement satisfaisant

ARTICLE 5 :

**LE CLUB DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DE VOL, DEGRADATION
ET VICES CACHES**

ARTICLE 6 :

Pour tout paiement supérieur ou égal à 150 euros, il sera demandé une pièce d'identité

ARTICLE 7 :

Tout article non retiré aux horaires indiqués, deviendra la propriété du club (sauf accord préalable)

ARTICLE 8 :

TOUT DEPOSANT OU ACHETEUR EST CENSE AVOIR LU ET APPROUVE LE REGLEMENT

BONNES AFFAIRES A TOUS